

2020 -

Envoyé en préfecture le 23/09/2020
Reçu en préfecture le 23/09/2020
Affiché le **24 SEP. 2020**
ID : 084-218400562-20200917-2020_05_01-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020
DELIBERATION N° : 2020.05.01

OBJET : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS

NOMENCLATURE : 5 – Institutions et vie politique / 5.4 – Délégation de fonctions / 5.4.1 – Délégation de l'assemblée délibérante

Date de convocation :
10 Septembre 2020

Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Représentés : 04

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération.



L'an deux mil vingt, le DIX-SEPT SEPTEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – **MAIRE** – M.QUESTA / GA.FLEURY / G.CLEMENSON / G.PAQUIN / D.BRUNET / S.KLYZ / G.RATAJEZAK – **Adjoint** – M.CLAUZEL / E.BRUN / JJ.VATON / S.ORIVELLE / MI.SANCHEZ / M.HOFFMANN / L.CLEMENSON / E. COUPET C.MAFFRE / H. FAURE / A.DEL BASSO / R.CASTEL / T.VERMEILLE / A.MICHEL / L.RUCHON / R.VIARD / A.SCIACQUA-LERIDON - **Conseillers municipaux**

Excusés représentés : P.RELING par M.QUESTA / E.MARRACHE par D.BRUNET
M.HOFFART par E.COUPET / O.ROYER par S.ORIVELLE

Secrétaire de séance : Maria-Isabel SANCHEZ

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de la délibération n° 2020.03.03 en date du 10 Juillet 2020 lui donnant délégation de pouvoir.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé et le rapport présentés par M. le Maire,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020 lui donnant délégation de pouvoirs,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de sa communication de la décision prise dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :

BA
2020 -

Envoyé en préfecture le 23/09/2020
Reçu en préfecture le 23/09/2020
Affiché le **24 SEP. 2020**
ID : 084-218400562-20200917-2020_05_01-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 SEPTEMBRE 2020**

N° : 2020.05.01

- * Décision n° 2020.D.006 du 18 août 2020 – Souscription d'un marché avec l'entreprise SARL PROVENCE DEPOLLUTION sise 23 route de l'escale ZI de Signargues à DOMAZAN (30390), pour un montant de 23 966 € HT soit 28 759.20 € TTC concernant le désamiantage de l'ancienne gare dans le cadre des travaux de rénovation.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 23 septembre 2020,


Le Maire,
Louis BISCARRAT

NOTIFICATION : le 07 / 10 / 2020 à :

• Comptabilité